



SYNTHESE DU PRÉSIDENT

Conférence Régionale Africaine sur le Désarmement Nucléaire

Pretoria, le 16 août 2018.

Introduction

1. Se sont réunies à Pretoria le 16 août 2018, les délégations représentant 20 États¹ africains; le Comité International de la Croix-Rouge; les Organisations de la Société Civile; les Communautés Religieuses et les Universitaires suite à l'invitation de la Campagne Internationale pour Abolir les Armes Nucléaires et du Département des Relations Internationales et de la Coopération de l'Afrique du Sud pour discuter de la grave menace que représentent les armes nucléaires pour l'humanité et de l'importance de l'entrée en vigueur rapide du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires de 2017. Mr. Luwellyn Landers, Vice-Ministre des Relations Internationales et de la Coopération a accueilli les participants à la Conférence, et l'Honorable Ela Gandhi, Co-présidente de Religions pour la Paix a prononcé un discours d'ouverture.

L'Impact humanitaire des Armes Nucléaires

2. Les participants ont exprimé leurs profondes préoccupations sur les conséquences humanitaires catastrophiques de toute utilisation d'armes nucléaires et ont reconnu la nécessité de les éliminer complètement. Ils ont insisté sur les impératifs éthiques et moraux du désarmement nucléaire et sur l'urgence de réaliser et de maintenir un monde exempt d'armes nucléaires, qui est un bien public mondial de la plus haute importance, servant les intérêts tant nationaux que collectifs de la sécurité.
3. Il a été noté que les armes nucléaires peuvent causer des destructions, des morts et des déplacements de population à l'échelle mondiale, ce qui menace la survie même de l'humanité. Leurs effets ne peuvent pas être limités par les frontières nationales, auront de profondes répercussions sur les États éloignés des zones ciblées, y compris celles appartenant à des zones exemptes d'armes nucléaires. Les armes nucléaires causent des dommages graves et généralisés à l'environnement, au climat, à la santé et au bien-être, au développement socioéconomique et à l'ordre social. Le Comité international de la Croix-Rouge a souligné qu'aucune réponse humanitaire adéquate ne serait possible après une attaque nucléaire.
4. L'utilisation de plusieurs armes nucléaires contre des villes entraînerait non seulement des dizaines de millions de morts immédiats, mais perturberait gravement le climat en entraînant un effondrement de l'agriculture mondiale et une famine

¹ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Benin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Ile Maurice, Kenya, Mali, Namibie, Niger, Nigeria, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.

généralisée. Ceux qui seront les plus touchés par une réduction de la production alimentaire sont ceux qui souffrent déjà d'insécurité alimentaire et de malnutrition. Les participants ont donc souligné que la seule option est d'empêcher l'utilisation des armes nucléaires en les éliminant de toute urgence.

5. L'utilisation des armes nucléaires contre les habitants d'Hiroshima et de Nagasaki, il y a 73 ans ainsi que les essais d'armes nucléaires ont démontré les effets dévastateurs immédiats, à moyen et à long terme de ces armes. Les deux mille essais nucléaires effectués depuis 1945 dans diverses régions du monde y compris sur le sol algérien ont causé de graves dommages à la santé humaine et à l'environnement. La contamination radioactive résultant de ces tests a touché de manière disproportionnée les femmes, les enfants et les peuples autochtones et continue à être mesurable dans l'atmosphère.
6. Les participants ont souligné que l'utilisation des armes nucléaires serait contraire aux règles du Droit International applicables dans les conflits armés, en particulier aux principes et règles du Droit International Humanitaire qui stipule que les armes nucléaires ne sont pas en mesure de distinguer les cibles militaires des civils; leurs effets ne peuvent être contrôlés ni dans l'espace ni dans le temps.

Manque de progrès en matière de Désarmement

7. Les participants ont exprimé leur préoccupation face à la lenteur du désarmement nucléaire car le recours continu aux armes nucléaires dans les concepts militaires et de sécurité, dans les doctrines et les politiques des États d'autres régions du monde et dans le gaspillage de ressources économiques et humaines pour ce qui concerne les programmes de production, de maintenance et de modernisation des armes nucléaires. Ils ont fait savoir que ces ressources devraient être réorientées vers la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable.
8. Les participants se sont inquiétés du fait qu'un demi-siècle après la signature du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, près de 15.000 armes nucléaires subsistent dans le monde et des dizaines d'États continuent de prétendre que les armes nucléaires constituent une source légitime de défense. De plus, les participants ont remis en question la théorie de la dissuasion nucléaire et ont appelé à un changement de paradigme dans la réflexion sur les armes nucléaires et sur la sécurité. Ils ont souligné que les armes nucléaires ne freinent pas la menace terroriste et l'extrémisme violent, mais au contraire exacerbent plutôt ces menaces. Loin de maintenir la paix, les armes nucléaires engendrent la peur et la méfiance entre les nations et les peuples.

Une nouvelle Norme Internationale forte

9. Les participants ont salué l'adoption du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) du 7 juillet 2017, qui constitue une étape importante sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ils ont souligné le grand potentiel du nouveau Traité de renforcer la norme mondiale contre l'utilisation, la production et la possession d'armes nucléaires et de donner l'impulsion nécessaire au désarmement nucléaire. Ils ont noté la participation large et active des États africains à la négociation du Traité et de l'axe humanitaire du processus qui l'avait précédé.

10. Quarante-deux États² africains ont voté en faveur de l'adoption du TIAN et 17 États africains ont depuis lors signé le Traité: l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Cap-Vert, la République Centrafricaine, les Comores, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo, la Gambie, le Ghana, la Libye, Madagascar, le Malawi, la Namibie, le Nigéria, São Tomé-et-Principe, et le Togo. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles sont entrées dans le processus de ratification du Traité. Les participants ont souligné l'importance d'atteindre rapidement les 50 ratifications nécessaires pour son entrée en vigueur.
11. Aucun État africain ne possède d'armes nucléaires ou ne prétend être protégé par les armes nucléaires d'un allié, ce qui signifie que tous les États africains sont susceptibles de se conformer pleinement aux interdictions énoncées à l'article premier du TIAN. Il a été noté que le Traité de Pelindaba de 1996, qui fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires internationalement reconnue, contient des interdictions similaires à celles du TIAN. Ainsi, la signature et la ratification du TIAN par tout État signataire du Traité de Pelindaba ne devraient présenter aucune difficulté. Le TIAN vise donc à transformer la norme régionale contre la possession d'armes nucléaires en une norme mondiale.
12. Les participants ont souligné que le TIAN était pleinement compatible et complémentaire avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 1968 et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996. Ils ont également noté que le TIAN n'affectait pas le droit inaliénable de ses États parties à développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Universaliser le TIAN

13. Les participants ont exprimé leur ferme appui à l'entrée en vigueur rapide du TIAN comme étape essentielle pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Les États qui ne se sont pas encore engagés ont été encouragés à signer et à ratifier le Traité. Une cérémonie de haut niveau aura lieu à New York le 26 Septembre 2018 pour de nouvelles signatures et ratifications du Traité à l'occasion de la Journée internationale des Nations Unies pour l'élimination totale des Armes Nucléaires. Les États souhaitant participer à la cérémonie doivent en informer le Bureau des Affaires Juridiques des Nations Unies.
14. Les participants attendent avec intérêt la première réunion des États parties au Traité après son entrée en vigueur et ont reconnu le rôle important des Nations Unies, de l'Union Africaine, des Communautés Economiques Régionales, du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, des Organisations Non Gouvernementales, des leaders religieux, des parlementaires et des universitaires dans la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.
15. Les délégués africains ont exprimé l'espoir que les États africains seraient à l'avant-garde de la signature et de la ratification du TIAN et que le traité entrerait rapidement en vigueur. Ils se sont engagés à travailler avec les décideurs politiques au niveau des capitales pour mettre en œuvre les processus politiques nécessaires pour la signature et la ratification du TIAN et donc de l'entrée en vigueur rapide du traité.

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Benin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Congo Brazzaville, Cote d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Guinée Equatoriale, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Ile Maurice, Maroc, Mozambique, Namibie, Nigeria, République Démocratique du Congo, Sao Tome et Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Ouganda et Zimbabwe.